

LIGUE REGIONALE GRAND EST DE BASKETBALL

Association

Maison Régionale des Sports

13, rue Jean Moulin – 54510 TOMBLAINE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 avril 2026

**LIGUE REGIONALE
GRAND EST DE BASKETBALL**

Association

Maison Régionale des Sports

13, rue Jean Moulin – 54510 TOMBLAINE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 avril 2026

À l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'Association
LIGUE REGIONALE GRAND EST DE BASKETBALL,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE REGIONALE GRAND EST DE BASKETBALL relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

.../...

.../...

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mai 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les notes exposées en pages 15 et 16 de l'annexe aux comptes annuels concernant :

- les informations sur les incidences de la première application du règlement n° 2022-06 de l'Autorité des normes comptables relatif à la modernisation des états financiers,
- les « Particularités de l'exercice clos au 30/04/2026 », notamment la dépréciation complémentaire d'une créance suite à l'identification d'un risque de non-recouvrement.

.../...

.../...

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

.../...

.../...

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

.../...

.../...

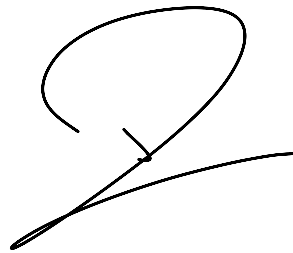
Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Sélestat le 12 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

PATRICK MULLER



Annexe du rapport

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

		30/04/2026			30/04/2025
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	16 536	12 449	4 087	
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	19 818	19 818		
Installations techniques, mat. et outillage indus.	9 510	4 696	4 815	3 119	
Autres immobilisations corporelles	36 362	27 831	8 531	9 997	
Imm. corp. en cours, avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations	15		15	15	
Créances rattachées à des participations					
Titres imm. de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (II)	82 242	64 794	17 448	13 131
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements	4 128		4 128	
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	1 114		1 114	2 000
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 396 483	268 250	1 128 233	907 388
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	5 362		5 362	79 321
Charges constatées d'avance	26 107		26 107	3 907	
Valeurs mobilières de placement	400 000		400 000	400 000	
Instruments financiers et jetons détenus					
Disponibilités	168 350		168 350	453 866	
	TOTAL (III)	2 001 544	268 250	1 733 294	1 846 482
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	2 083 786	333 044	1 750 742	1 859 613

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

788 302

671 048

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

30/04/2026

30/04/2025

		30/04/2026	30/04/2025
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	503 017	503 017
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	162 250	275 606	
Excédent ou déficit de l'exercice	1 925	(113 356)	
	Total des fonds propres (situation nette)	667 192	665 267
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	667 192	665 267
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	52 559	49 787
	Total des provisions	52 559	49 787
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	15	15
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instrument financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	896 241	1 010 248
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	86 962	79 283
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	26 964	39 867	
	Produits constatés d'avance	20 810	15 146
	Total des dettes (1)	1 030 991	1 144 559
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	1 750 742	1 859 613
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	441 071	493 306
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

30/04/2026

30/04/2025

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	3 211	1 663
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	91 566	87 500
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		2 500	
Utilisations des fonds dédiés			
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Autres produits	2 477 771	2 324 075	
	2 572 548	2 415 738	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks	(4 128)	
	Autres achats et charges externes	192 441	160 257
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	18 647	16 345
	Salaires	525 912	467 557
	Cotisations sociales	160 527	135 839
	Dotation aux amortissements et dépréciations	44 180	7 597
	Dotation aux provisions	2 771	1 652
	Reports en fonds dédiés		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
Autres charges	1 643 623	1 596 084	
	2 583 973	2 385 330	
	(11 424)	30 408	

Compte de Résultat 2/2

		30/04/2026	30/04/2025
Règlement ANC 2022-06			
RESULTAT D'EXPLOITATION		(11 424)	30 408
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	1 955	5 425
	Autres intérêts et produits assimilés	11 394	8 848
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		13 350	14 274
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER		13 350	14 274
RESULTAT COURANT avant impôts		1 925	44 682
	Produits exceptionnels		32 274
	Charges exceptionnelles		190 313
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(158 038)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		2 585 898	2 462 287
TOTAL DES CHARGES		2 583 973	2 575 643
EXCEDENT ou DEFICIT		1 925	(113 356)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		7 710	8 710
Bénévolat		217 925	207 411
TOTAL		225 635	216 121
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		7 710	8 710
Prestations			
Personnel bénévole		217 925	207 411
TOTAL		225 635	216 121

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **1 750 742** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **2 585 898** euros
 - un total charges de **2 583 973** euros
 - dégage un résultat de **1 925** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/05/2025**
- finit le **30/04/2026**
- et a une durée de **12** mois.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **Association LIGUE REGIONALE DU GRAND EST DE BASKET BALL**

Objet de l'Association

La présente association a pour objet :

- de représenter la FFBB au niveau de la Région Grand Est,
- de mettre en oeuvre la politique fédérale et d'assurer l'exécution des missions que lui confie la FFBB dans le cadre de la délégation qui lui est accordée, à savoir principalement de

- :
- Organiser et développer le basket-ball au niveau régional conformément aux directives de la FFBB, et dans la limite de la délégation accordée par celle-ci.
 - Organiser des compétitions de basket-ball de toutes natures au niveau régional.
 - Diffuser toute documentation et/ou règlements, à titre gratuit ou onéreux, relatifs à la pratique du basket-ball.
 - Organiser des cours, des conférences, stages, examens et formations dans le cadre du plan de formation imposé par la FFBB.
 - D'une manière générale, de mener toutes actions tendant à développer et promouvoir le basket-ball au niveau régional sous la tutelle de la FFBB.

La Ligue Régionale jouit de l'autonomie administrative et financière dans le cadre de la délégation fédérale.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 750 742 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 585 898 euros** et un total **charges** de **2 571 125 €** dégageant ainsi un **résultat** de **1 925 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/05/2025** et finit le **30/04/2026**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général, tel que modifié par le règlement n°2022 du 4 septembre 2022, relatif à la modernisation des états financiers, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Aucun changement n'est intervenu dans les méthodes d'évaluation. Les méthodes de présentation ont été modifiées comme indiqué dans les paragraphes Changement de méthode comptable et Impacts de présentation liés à l'application du règlement ANC 2022-06.

Particularités de l'exercice clos au 30.04.2025 :

L'augmentation des créances clients et dettes fournisseurs par rapport aux exercices précédents s'explique ainsi :

Une créance client est ouverte sur le CD67 d'un montant de 671 047,97 au titre de l'ensemble des factures de l'exercice sportif clos le 30.04.2025. La part non encaissée du CD67 et relative à la Fédération, figure en dette fournisseur pour un montant de 651 253,19. Nous avons reçu un engagement de la FFBB qui n'appellera pas en paiement la part départementale du CD 67 en cas de difficultés financières de ce dernier.

La seule créance en risque qui concerne la Ligue Régionale du Grand Est concerne la part régionale due par le CD 67 et facturée par la FFBB, qui représente un montant

Règles et Méthodes Comptables

de 189 714.90 euros. Cette créance est entièrement provisionnée sur le bilan de l'exercice clos le 30.04.2025.

Particularités de l'exercice clos au 30.04.2026 :

La première échéance de l'exercice arrêté au 30.04.2026 concernant le CD 67 n'a pu être honorée, ce qui augmente la créance ouverte d'un montant de 117 253.65.

La part régionale comprise dans ce total est de 34 742.96 et a été provisionnée au 30.04.2026.

Il est à noter que compte tenu du nouveau règlement ANC 2022-06, ces provisions ont été reclassées dans des comptes d'exploitation.

Il est précisé que l'ensemble des frais qui concernent la saison en cours jusqu'au 30 juin sont provisionnés dans les comptes clos au 30 avril de chaque exercice.

Les engagements de fin de carrière sont valorisés et provisionnés dans les comptes.

N'étant pas concernée par les éléments suivants, l'association ne présente pas les annexes obligatoires concernant :

- Les fonds propres reportés;
- Les legs, donations et assurance-vie.

Subventions

L'association perçoit des subventions publiques de la Région Grand Est pour un montant de 58 500 euros, de l'ANS pour un montant de 25 566 euros et de la Région Grand Est pour un montant de 7 500 euros..

La Fédération Française de basket-ball peut être amenée à verser des subventions d'exploitation ou d'investissement.

Bénévolat

Le bénévolat est valorisé sur la base d'un tableau précisant le nombre d'heures effectuées et renseigné par les concernés. Le cout horaire a été estimé à 19.88 euros charges sociales comprises, le tout étant mentionné au pied du compte de résultat.

Règles et Méthodes Comptables

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/04/2026
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	10 737		5 800			16 536
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 737		5 800			16 536
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre	19 818					19 818
sur sol d'autrui						
instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	5 824		3 686			9 510
Instal., agencement, aménagement divers	13 215					13 215
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	18 878		4 269			23 147
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	57 736		7 955			65 691
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations	15					15
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15					15
TOTAL	68 488		13 754			82 242

Amortissements

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/04/2026
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres		10 737	1 712		12 449
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			10 737	1 712	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement		19 818			19 818
	Instal technique, matériel outillage industriels		2 705	1 990		4 696
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		6 061	3 304		9 365
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, mobilier		16 035	2 431		18 466
	Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			44 620	7 725		52 345
TOTAL			55 357	9 437		64 794

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/04/2026
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	49 787	2 771		52 559
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	49 787	2 771		52 559	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	233 507	34 743		268 250
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	233 507	34 743		268 250	
TOTAL GENERAL		283 295	37 514		320 809
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		37 514		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		30/04/2026	1 an au plus	plus d'1 an
Règlement ANC 2022-06				
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux	788 302		788 302
	Autres créances clients, usagers	608 181	608 181	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	62	62	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	5 301	5 301		
Charges constatées d'avance	26 107	26 107		
	TOTAL DES CREANCES	1 427 952	639 651	788 302
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/04/2026	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	15	15		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	896 241	306 321	589 920	
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	41 744	41 744		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	40 828	40 828		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 390	4 390		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	26 964	26 964		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	20 810	20 810			
	TOTAL DES DETTES	1 030 991	441 071	589 920	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	30/04/2026
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		26 107	26 107
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			26 107

--

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	30/04/2026
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		20 810	20 810
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			20 810

--

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 30/04/2025	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 30/04/2026
Fonds propres sans droit de reprise	503 017				503 017
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	275 606	(113 356)			162 250
Excédent ou déficit de l'exercice	(113 356)	113 356	1 925		1 925
Situation nette	665 267		1 925		667 192
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	665 267		1 925		667 192

Répartition des effectifs par catégorie

	30/04/2026	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE			
Ouvriers			
Employés, techniciens, agents de maîtrise		6	
Cadres et ingénieurs		5	
Autres catégories		3	
TOTAL		14	

--